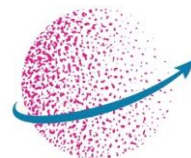


ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM



ASSUREVER
assure vos voyages

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Voyage Carpe Diem » n°2898)



VOS GARANTIES

- COMPLEMENTAIRE
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL (n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

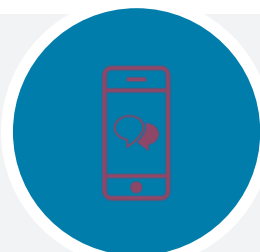


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE SANITAIRE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216
18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **2898**



CARPE DIEM

Parc Eureka – Zone d'activités Tire-Poix
38660 ST VINCENT DE MERCUZE
+33 4 76 73 14 41

<http://carpediem-voyages.com/>



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
ANNULATION	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour motif médical Décès ou hospitalisation > 48h des oncles, tantes, neveux et nièces Etat de grossesse non connu à la souscription Complication de grossesse médicales Hospitalisation de plus de 3 jours entraîné par une maladie psychique Contre-indication de vaccination Licenciement économique Obtention d'emploi Mutation professionnelle Convocation administratives Convocation à un examen de rattrapage Refus de visa touristique Dommages graves dans les locaux privés ou professionnels Vol dans les locaux privés ou professionnels Dommages graves au véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € maximum / personne et 40 000 € maximum / évènement
<ul style="list-style-type: none"> Annulation toutes causes justifiées Attentat sur le lieu de séjour Suppression et modification des congés payés Vol des papiers d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 15 € / personne Franchise de 20 % du montant de l'indemnité avec un minimum de 75 € / personne
BAGAGES	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement Dont objet de valeur Franchise Retard de livraison de bagages > 24h 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € maximum / personne 50 % du capital assuré 30 € / dossier 150 € / personne
INTERRUPTION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de séjour suite à hospitalisation ou décès d'un proche ou sinistre au domicile Voyage de compensation suite au rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis avec un maximum de 6 000 € / personne et 30 000 € / évènement Prix d'achat initial du voyage assuré
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels et matériels confondus Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 500 000 € / personne et 30 000 € maximum / évènement 75 € / sinistre (sauf corporel)
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès accidentel Capital infirmité permanente accidentelle Maximum / évènement 	<ul style="list-style-type: none"> 4 000 € maximum / personne 4 000 € maximum / personne 150 000 €
PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie Franchise Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Franchise Téléconsultation avant départ Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie Retour impossible Frais hôteliers suite à retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie Franchise Prise en charge d'un forfait téléphonique local Soutien psychologique suite mise en quarantaine Valise de secours Aide-ménagère Livraison de courses ménagères Soutien psychologique suite à rapatriement 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement 15 € / personne 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne 30 € / personne Jusqu'à 80 € 6 entretiens par évènement 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille 15 heures réparties sur 4 semaines 15 jours maximum et 1 livraison par semaine 6 entretiens par évènement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

4CP - 2898 - v12.2020 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes, graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages